



Déclaration UNSA EDUCATION - CTSD du 19 MARS 2013

**Monsieur le Directeur académique des services de l'éducation nationale,
Mesdames, messieurs,**

L'UNSA EDUCATION a rappelé en préalable à l'ouverture des débats du Comité Technique Académique et du CTSD de janvier qu'il était difficile de se plaindre de la création de 81 postes dans le second degré, puisque c'est effectivement un changement après les années de suppressions massives et il y avait en effet urgence à rompre avec dix ans de politique éducative régressive.

Pourtant le nombre peut sembler dérisoire face aux besoins.

L'UNSA EDUCATION continue à dire que le taux d'HSA reste bien trop important, même s'il diminue légèrement, parce que cela met les équipes dans des situations difficiles et que les conditions de travail s'en trouvent dégradées.

L'UNSA EDUCATION continue de s'élever contre ce nombre d'heures supplémentaires qui se font au détriment de la création et du maintien des postes et de la santé des collègues.

Concernant le calcul Heures Postes par rapport aux HSA, les services de la DDASEN ont aussi été alertés par certains chefs d'établissement qui ne savent comment les distribuer et qui demandent surtout des rallonges en heures postes.

Au regard des documents de travail préparant ce CTSD, notre attention est attirée par le déficit affiché entre les besoins et la dotation indiquée par les heures postes en établissement et les Compléments de Service Reçus. Dans les collèges les plus importants, à Autun La Chataigneraie, à La Chapelle de Guinchay, à Lugny ou à St Germain du Plain, il manque plus de quarante heures pour répondre aux besoins, à Chagny, on cherche 81 heures, à Camille Chevallier 65 heures. C'est bien pire dans de nombreux lycées où parfois le déficit est de plus de cent heures non compensées... Sans doute le travail n'est-il pas terminé en ce qui concerne les BMP et les créations de postes ? Il ne s'agit tout de même pas d'équilibrer avec les HSA ou le recours à des vacataires ? Rassurez-nous.

Notre consternation est également grande en constatant que pour la rentrée 2013 la balance des postes reste négative tant pour les collèges que pour les lycées alors que l'augmentation de la dotation horaire de 129 heures en collèges et de 177 heures en lycée général et technologique permettait d'espérer quelques ETP supplémentaires qui se traduiraient en davantage d'ouvertures de postes...

A notre question posée en groupe de travail préparatoire au CTA le secrétaire général nous a confirmé qu'on peut observer l'ouverture d'un poste pérenne dès qu'apparaît un BMP important, soit à partir de 15 heures. Dont acte !

Par contre, nous constatons et déplorons que le lycée professionnel soit le parent pauvre de la rentrée prochaine; ce qui ne laisse pas de nous inquiéter, notamment dans les lycées professionnels de notre département qui se voient de nouveau ponctionner, et subissant encore des retraits dans la carte des formations.

Par ailleurs, l'UNSA EDUCATION proteste contre la fermeture des postes de documentaliste à Hilaire de Chardonnay, lycée quelque peu maltraité encore cette année et demande ce qui justifie le retrait de deux postes de principal adjoint, l'un à Bourbon Lancy et l'autre à Montcenis.

Enfin en ce qui concerne les retraits d'emploi de personnel administratifs l'UNSA EDUCATION demande des explications sur les mesures prévues, considérant que le redéploiement consiste à « déshabiller Pierre pour habiller Paul », pour le dire trivialement, et que cela ne correspond pas aux besoins des collèges et lycées (en l'occurrence Digoin, Hilaire) , ou de la DSDEN de Saône-et-Loire où les postes existants ne semblent pas superflus.

L'UNSA EDUCATION attend donc beaucoup de ce CTSD pour avancer positivement par rapport au groupe de travail de mardi dernier.

L'Assemblée nationale a approuvé, dans la nuit du 15 au 16 mars, la création d'écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE), destinées à la formation pédagogique des futurs enseignants. Il s'agit de l'une des mesures phares les plus attendues du projet de loi sur l'école. Les attentes sont grandes en ce qui concerne ces ESPE qui formeront les futurs enseignants de la maternelle à l'université et seront aussi en charge de la formation continue des professeurs.

Nous demandons ici un point de situation concernant l'accueil et l'affectation des stagiaires et demandons qu'ils ne soient pas considérés comme de simples et pratiques moyens d'ajustement mais au contraire qu'ils soient attendus et accompagnés dans les établissements où ils arrivent.

Bien que ce ne soit pas à l'ordre du jour de ce CTSD, nous demandons aussi que soit présenté le tableau des mesures carte scolaire 1^{er} degré après le CDEN du 15 février 2103.

Autre point d'actualité : pouvez-vous nous donner la photographie des communes du département ayant répondu favorablement au rétablissement de la semaine de 4 jours et demi dès la rentrée 2013, le nombre de communes demandant une dérogation pour 2014 et le nombre de communes qui ne se sont pas encore prononcées ?

Dès la fin du mois de février le Ministre a accédé aux requêtes du SEUNSA en instituant dans chaque département un comité de suivi de la réforme des rythmes avec les élus, les représentants des personnels, des associations (y lire les associations du péri-éducatif et les parents), des administrations (préfecture, CAF..) et il dégage du temps de concertation pour les projets 2013 en prenant sur les animations pédagogiques et l'AP.

Les recteurs et les DASEN ont été destinataires de la copie du courrier du ministre au SE-Unsa. Quand allez-vous réunir ce comité de suivi et donner les consignes aux IEN pour que les équipes concernées voient du temps dégagé sur l'AP et les animations pédagogiques ?

Sylvie DESCOMBES, Joël TONNEAU, Sylvain LEROUGE, Laurence BOUTEILLER



*l'éducation,
notre terrain d'action*